

Les Lilas, le jeudi 12 janvier 2023

**M. Stanislas Guérini,**  
*Ministre de la transformation et de la fonction publiques*  
101, rue de grenelle 75007 Paris

**Mme Caroline Cayeux**  
*Ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales*  
20, avenue de Ségur - 75007 PARIS

**Objet : préavis de grève national du 19 janvier au 19 février 2023**

*Monsieur le Ministre, Madame la Ministre déléguée,*

Mardi 10 janvier, la Première ministre a annoncé le projet de contre-réforme des retraites du gouvernement. Sous prétexte de sauver un régime prétendument au bord de la faillite, c'est donc une augmentation de l'âge légal de départ à 64 ans et l'accélération de l'allongement de la durée de cotisation qui sont prévus par le gouvernement.

Guidé seulement par des considérations budgétaires, c'est sur le dos des travailleuses et des travailleurs que le gouvernement espère réaliser des économies. Pour les agent.e.s de la fonction publique territoriale, ce projet se révèle particulièrement nocif : ils sont déjà majoritairement contraints à décaler leur départ en retraite est au-delà de 62 ans dans le système actuel et rien n'est envisagé pour reconnaître la pénibilité de nombreux métiers au-delà de la catégorie active actuelle.

En outre cette réforme pénalise particulièrement les femmes, qui ont des carrières plus souvent discontinues que les hommes et sont plus souvent à temps partiel ou temps non complet.

Pour financer et améliorer le système actuel, d'autres voies sont possibles, à commencer par l'augmentation des salaires. Alors que les grandes entreprises engrangent des profits et versent des dividendes record à leurs actionnaires, c'est aux salarié.e.s que le gouvernement demandent des sacrifices.

C'est donc bien une réforme injuste et brutale que veut mettre en œuvre le gouvernement, rejetée majoritairement par l'opinion publique et par l'ensemble des organisations syndicales.

La FSU Territoriale réaffirme son opposition catégorique à cette réforme et ses revendications :

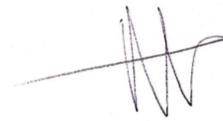


- Le retrait du projet du gouvernement
- L'âge légal de retraite à taux plein à 60 ans et 37,5 années de cotisations
- La revalorisation significative du point d'indice

Aussi, la FSU Territoriale dépose des préavis de grève, pour chacune des journées du 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 31 janvier, ainsi que les journées du 1<sup>er</sup>, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 février de 00h00 à 24h couvrant l'ensemble agents de la fonction publique territoriale. Ces préavis devront permettre aux personnels territoriaux, titulaires et contractuels, de participer aux mobilisations qui seront organisées sur le territoire pour atteindre ces revendications.

Veillez accepter, monsieur le ministre, madame la ministre déléguée l'expression de notre considération.

Pour la FSU Territoriale



Le co-secrétaire général  
Julien FONTE

